

Zeitschrift: Schweizerisches Forst-Journal
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 8 (1857)
Heft: 9

Rubrik: Notitzen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notizen.

Eidg. Polytechnikum. AbtheilungsForsschule. Da uns von dorther keine direkten Mittheilungen zukommen, entnehmen wir folgende, alle schweiz. Forstmänner interessirende Notizen den öffentlichen Blättern.

1. Vorträge des Wintersemesters 1857/58.

I. Jahreskurs: Encyclopädie der Forstwissenschaften (Landolt). Forstliche Taxationslehre (Ders.) Taxationsübungen, Excursionen und Konversatorien (Ders.) Zoologie (Frei). Allgemeine Botanik (Kramer). Topographie (Wild). Planzeichnen (Ders.) Experimentalphysik (Mousson). Chemisches Praktikum im analitischen Laboratorium (Städeler).

II. Jahreskurs: Administration forestière (Marchand). Conservation des forêts (Ders.) Forstliche Betriebslehre (Landolt). Anleitung zur forstlichen Geschäftsführung (Ders.) Taxationsübungen, Excursionen und Konversatorien (Ders.) Straßen und Wasserbau (Pestalozzi) Experimentalphysik (Mousson). Chemisches Praktikum im analitischen Laboratorium (Städeler.)

2. Erfolg des Ende des Sommersemesters abgehaltenen Examens.

Von den Zöglingen der Forstschule sind nach dem letzten Examen brevetirt worden: die Herren Bertholet von Aigle (Waadt), Keller von Trüllikon (Zürich), Kupferschmied von Burgdorf und Landtwing von Zug.

Herr Franz Landtwing war vom Oktober 1853 bis März 1855 und Herr Karl Bertholet vom April 1854 bis Februar 1855 als Forst-Eleven bei dem Forstverwalter Greyerz von Lenzburg, wo selbe neben theoretischer Anleitung namentlich sich der Praxis widmeten, dann gingen beide auf die Forstschule nach Karlsruhe und von da auf das Polytechnikum Zürich. — Herr Kupferschmid von Burgdorf hat, so viel wir wissen, vor seinem Eintritt in's Polytechnikum mehrere deutsche Forstschulen besucht. Herrn Kellers forstliche Studien-Laufbahn kennen wir nicht näher.

3. Preisfrage der Forstschule des Polytechnikums „Ueber die Methoden den Werth der Waldungen zu berechnen.“

Für jede dieser Aufgaben (es sind nämlich die noch für die anderen Abtheilungen aufgestellten Preisfragen gemeint), können zwei Preise von zusammen 230 Fr. ertheilt werden. Für die Auslagen, welche die Lösung nöthig macht, kann denjenigen Studirenden, deren Arbeiten mit Preisen belohnt werden, eine Entschädigung von 500 Fr. im Gesammtbetrag ertheilt werden. Um jeden der ausgeschriebenen Preise können sich alle diejenigen Schüler und Zuhörer des Polytechnikums bewerben, welche gegenwärtig oder zu der für die Ablieferung der Arbeiten festgesetzten Zeit an derjenigen Abtheilung, von der die Preise ausgeschrieben sind, Unterricht genießen. Die Arbeiten müssen spätestens bis Ostern 1859 den Vorständen der betreffenden Abtheilungen abgegeben werden.

Kanton Glarus. Durch die „Zürcher Zeitung“ erfahren wir, daß am 25. August sich in Mollis der Herr Oberförster Schauer nebst Abgeordneten aus den verschiedenen Gemeinden des Fürstenthums Lichtenstein, (worunter auch der Bürgermeister von Vaduz) befanden, um die Kunzen-Verbauung der Gemeinde Mollis und Niederurnen zu besichtigen. Ferner schreibt der Bund: Der Linthkanal und die Kunzenverbauungen bei Mollis sind letzter Tage vom französischen Ingenieur Dausse besucht worden, der im Auftrag des Kaisers eine Rundreise durch die Schweiz macht, um die hiesigen Flusskorrekctionen zu studiren. Bekanntlich trägt sich die französische Regierung mit großen Korrektionsplänen aus Anlaß der furchterlichen Ueberschwemmungen vom vorigen Jahr. —

Möchten doch auch von Seite schweiz. Gebirgs-Gemeinden und Behörden diese ebenso interessanten als nützlichen Bauten eingesehen und zum Muster ähnlicher Verbauungen genommen werden.

Kanton Bern. Die Gemeinden Wiedlisbach und Wangen haben in Folge der vom gemeinnützigen Verein des Ober-Altaus aus gegangenen Anregung die Anstellung eines tüchtigen Forstmannes zur systematischen Bewirthschaftung ihrer Gemeind-

waldungen beschlossen. — Es ist dies wieder ein erfreulicher Schritt vorwärts — aber die Hauptchwierigkeit wird in dem Aufinden einer tüchtigen und forstlich gebildeten Persönlichkeit liegen. Seit mehr als einem Jahr ist z. B. die mit 1200 Fr. ausgeschriebene Forstverwalter-Stelle von Büren aus Mangel eines dazu sich meldenden Forstmannes unbesetzt. — Die Bezahlungen sind zu karg, um junge Leute zum Studium des Forstwesens anzulocken und mancher der sich demselben widmet, wendet sich später einem luftigeren Fache zu. Wirklich fatal ist es für die Sache, wenn dann solche Stellen unbesetzt bleiben müssen.

Canton de Vaud. Réunion forestière. Nous avons eu une fort jolie réunion de forestiers et amis des forêts, à Rolle. Arrivés le 23 au soir, nous nous sommes rendus le 24. au matin, au Montchaubert, sur le Jura. Là existe une propriété achetée par l'État il y a une vingtaine d'années. Elle contient environ 240 arpents, dont le tiers était en paturages lorsque l'acquisition en fut faite. Mr. Meuron, alors inspecteur de l'arrondissement en commença le reboisement, continué dès lors par Mr. Koch, inspecteur actuel. Ces cultures qui ont fort bien réussi, présentent aujourd'hui un aspect des plus réjouissants. Une pépinière établie sur la localité, nous fournit les plants pour continuer les plantation et nous pouvons espérer que d'ici à peu d'années toute la propriété sera reboisée. Vous trouverez peut-être que l'entreprise marche lentement; mais je vous rappellerai que la localité fait partie du Jura, où tout est plus difficile, soit par le peu de profondeur du sol et sa disposition à souffrir de la sécheresse sur les croupes soit par la fertilité du sol dans les fonds, petites vallées etc, où l'herbe croît avec une vigueur remarquable.

Nous avons fait l'essai d'un semis assez en grand, par suite d'un sinistre que nous avons éprouvé.

Il existait encore il y a peu de temps, un fort beau bâtiment de ferme sur la propriété, et au devant de

celui-ci s'étendait sur un beau plateau, un domaine cultivé par le garde de la forêt. L'année dernière le feu a détruit ce beau bâtiment, et comme l'intention avait toujours été de reboiser toute la propriété, écartée des centres de population, on a décidé le reboisement immédiat du domaine, et la non reconstruction du bâtiment. Ce printemps nous avons en conséquence fait labourer les champs, à la charrue et semer de l'épicéa sur une demi-semence d'avoine. Il a bien levé; mais il est à craindre que la prolongation de la sécheresse ne lui ait nui considérablement.

Le 25 nous nous sommes rendus aux Rouges, autre petite domaine de l'état, au pied de la Dôle, sur les flancs de laquelle existe un magnifique massif de forêts de l'état, d'une contenance de 1350 arpents. Haute futaie d'un bout à l'autre ces forêts de chênes et de hêtres dans le bas, se mêlent de résineux à mesure qu'on s'élève et finissent par un massif de résineux purs, à une altitude de 4000 pieds environ. La partie inférieure présente une magnifique succession de coupes sombres et claires, et la partie régénérée offre des massifs complets de jeunes bois de 25 à 30 ans et en sous, dans l'état de végétation le plus prospère.

On peut citer ces belles forêts comme un exemple frappant de ce que peut produire un système de dévastation bien entendu, sur le revenu. En remontant à 25 ans en arrière, on n'avait que de fort mauvais chemins pour opérer la traite des bois, ils étaient insuffisants et la plus grande partie des bois descendaient dans des chables, ou dévaloirs, espèces de larges rises, sur le sol aud. On sait à quel point ce mode de transport est nuisible à une forêt, et combien le bois transporté de la sorte y perd. Le moule de bois de hêtre se vendait alors de 11 à 12 francs fédéraux.

Dès lors on a construit tout un système de bonnes routes, qui s'élèvent jusqu'au haut des forêts et qui sont

constamment entretenues en bon état. Une voiture pesamment chargée, pourrait au besoin remonter jusqu'à 4000 pieds d'altitude, à plus forte raison peut-elle descendre avec facilité. Le moule de hêtre se vend maintenant de 40 à 50 francs, pris sur place.

Cette course de deux jours a fait passer sous nos yeux les résultats qu'on peut obtenir au moyen, d'abord de repeuplements artificiels, ensuite au moyen de la régénération naturelle entreprise avec soin et suivie avec persévérance.

Avant que de nous séparer, nous avons pris une décision qui, il faut l'espérer, portera d'heureux fruits. Nous avons décidé de donner plus d'extension à nos réunions cantonales et d'y faire participer un bon nombre de nos concitoyens, qui ne peuvent pas facilement profiter des réunions de la société suisse, soit par leur ignorance de la langue allemande, soit que leurs circonstances ne le permettent pas.

Ainsi nos réunions annuelles comprendront, d'abord les membres vaudois de la société suisse, ensuite ceux de nos concitoyens qui témoigneront quelque intérêt à en faire partie, ainsi de simples gardes, des syndics de communes, des administrateurs de forêts communales ou particulières, des propriétaires et agriculteurs qui s'intéressent à la chose.

Nos réunions continueront à avoir lieu chaque année, alternativement dans nos diverses contrées et nous occuperont pendant au moins deux jours, employés à des communications et à des discussions franches sur les divers points qui nous intéressent, puis à visiter diverses forêts intéressantes, pouvant servir de modèle à divers titres.

De cette manière nous espérons parvenir à répandre de saines idées et des connaissances utiles pour l'économie forestière dans le pays, tant dans le domaine de la théorie que surtout dans celui d'une pratique éclairée.

Une commission de trois membres a été chargée de la redaction d'un règlement, pour la réalisation de ce projet et nous espérons pourvoir produire ainsi quelque bien.